

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2007-430 DU 20 SEPTEMBRE 2007

Chargeant Monsieur Soumanou SEÏBOU TOLEBA,
Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du
Tourisme, de l'intérim de Monsieur Grégoire
AKOFODJI, Ministre de l'Industrie et du
Commerce pour compter du jeudi 06 septembre
2007.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.**

- Vu la Loi N°90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu le décret 2006-300 du 17 juin 2007 portant composition du Gouvernement et le décret 2006-368 du 03 août 2007 qui l'a modifié.

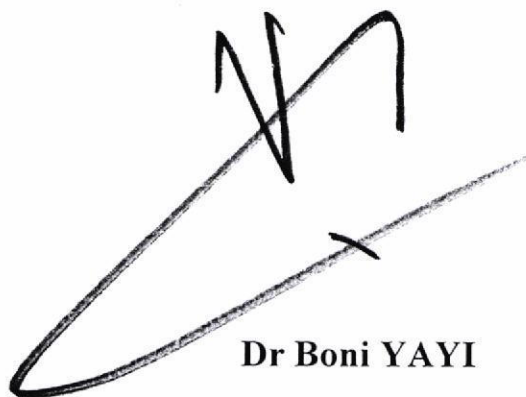
DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du jeudi 06 septembre 2007, Monsieur Soumanou SEÏBOU TOLEBA, Ministre du Tourisme et de l'Artisanat est chargé de l'intérim du Ministre de l'Industrie et du Commerce, Monsieur Grégoire AKOFODJI, pendant son absence.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 20 septembre 2007

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

AMPLIATIONS : PR 6 – SGG 2 – AN 2 – HCJ 2 – CS 2 – CC 2 – CES 2 – HAAC 2 - MIC 4 - MDEF 2
MTA 2 – AUTRES MINISTERES 23 – JORB 1